



FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE À L'ESSIEU
(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)



Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration n°2856-SD constitue une déclaration de la taxe à l'essieu.

II-ENSEMBLES ARTICULÉS CONSTITUÉS D'UN TRACTEUR ET D'UNE SEMI-REMORQUE

Table with 14 columns: NUMÉRO d'immatriculation des véhicules, Date de la première immatriculation, Date de la première immatriculation en France, Mode d'utilisation, Nombre d'essieux (A), PTR A (B), Suspension pneumatique (C), Tarif annuel selon barème (D), Réduction pour véhicule Rail-Route (E), Périodes d'utilisation (Date du début, Date de fin), Durée d'utilisation, Prise en charge par l'entreprise des frais engagés par les salariés ou dirigeants, Nombre de kilomètres parcourus, Coefficient pondérateur (N), and Montant de la Taxe annuelle due. The first row contains detailed instructions for each field, including references to certificates and formulas for tax calculation.

Nombre de véhicules											
dont nombre de véhicules rail-route											
Montant de la taxe											



FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE À L'ESSIEU (peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)



Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration n°2856-SD constitue une déclaration de la taxe à l'essieu.

IV-VÉHICULES UTILISÉS EXONÉRÉS

NUMÉRO d'immatriculation des véhicules	Date de la première immatriculation	Date de la première immatriculation en France	Mode d'utilisation	Type d'exonération	Périodes d'utilisation		
					Date du début d'utilisation	Date de fin d'utilisation	Durée d'utilisation durant l'année civile (en jours)
Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique A	Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique B		- Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une formule locative longue durée par l'entreprise - Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location par un salarié ou un dirigeant avec prise en charge des frais par l'entreprise	Se référer à la notice pour le détail des véhicules exonérés	01/01/N ou au cours de l'année N : -date d'acquisition / de début d'utilisation dans le cadre d'une formule locative de longue durée du véhicule par l'entreprise -date de début de prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	31/12/N ou au cours de l'année N : -date de cession du véhicule / de fin de la formule locative de longue durée -date de fin de la prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	Calcul automatique du nombre de jours entre la date de début et la date de fin
Nombre de véhicules							

**FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE À L'ESSIEU
(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)**

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration n°2856-SD constitue une déclaration de la taxe à l'essieu.

V-VÉHICULES UTILISÉS NON EXONÉRÉS_ÉLÉMENTS À PORTER SUR LA DÉCLARATION 2856-SD						
	Véhicules à moteur isolé		Ensembles articulés constitués d'un tracteur et d'une semi-remorque		Remorques de la catégorie O4	Total
	PTAC inférieur à 27 t	PTAC supérieur ou égal à 27 t	PTRA inférieur à 39 t	PTRA supérieur ou égal à 39 t		
Nombre de véhicules						
dont nombre de véhicules rail-route						
Montant de la taxe						



FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE À L'ESSIEU
(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)



Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration n°2856-SD constitue une déclaration de la taxe à l'essieu.

Type de véhicule	Nombre d'essieux	Poids total autorisé en charge du véhicule ou de l'ensemble (tonnes)	Tarif en présence d'un système de suspension pneumatique (€)	Tarif en l'absence d'un système de suspension pneumatique (€)
Véhicule à moteur isolé	2	supérieur ou égal à 12	124	276
	3	supérieur ou égal à 12	224	348
	4 et plus	supérieur ou égal à 12 et inférieur à 27	148	228
		supérieur ou égal à 27	364	540
Remorque de la catégorie O4		supérieur ou égal à 16	120	120
Ensemble articulé constitué d'un tracteur et d'une ou plusieurs semi-remorques	1	supérieur ou égal à 12 et inférieur à 20	16	32
		supérieur ou égal à 20	176	308
	2	supérieur ou égal à 12 et inférieur à 27	116	172
		supérieur ou égal à 27 et inférieur à 33	336	468
		supérieur ou égal à 33 et inférieur à 39	468	708
		supérieur ou égal à 39	628	932
	3 et plus	supérieur ou égal à 12 et inférieur à 38	372	516
		supérieur ou égal à 38	516	700